



Écrit par Yvon Lefebvre
12-02-2008

Québec, le 11 février 2008

Monsieur Marcel Labrecque
Vice-président Exploitation
Administration portuaire de Québec
150, rue Dalhousie Québec,
Qc G1R 4M8

Objet : Accès au site de la Baie de Beauport / Suivi à votre lettre du 7 février

Monsieur Labrecque, Nous avons apprécié votre empressement à nous répondre et nous vous en remercions. Nous comprenons que la Ville de Québec devrait prendre possession des nouveaux aménagements du site de la Baie de Beauport vers le début du mois de mai prochain en prévision d'une ouverture du site au début de juin.

Vous précisez cependant que « *Cette prise de possession doit être précédée par l'obtention d'un décret du Gouvernement du Québec lui permettant de signer le bail de 30 ans avec l'Administration portuaire de Québec* ». Devrions nous comprendre que l'accès au site de la Baie de Beauport serait conditionnel au décret gouvernemental? En effet, vous laissez entendre que nos actions pour que ce décret ne soit pas émis pourraient avoir pour effet d'affecter ce processus de prise de possession du site par la Ville.

Il est tout a fait véridique que nous faisons des démarches pour éviter que l'Entente, telle que convenue avec la Ville de Québec, ne soit autorisée par un décret gouvernemental. Ce que vous ne mentionnez pas cependant, c'est que cette Entente comporte deux volets interreliés. D'une part, le legs à la Ville du site de la Baie de Beauport pour une durée de trente (30) ans; d'autre part et en contrepartie, l'« *engagement de la Ville à appuyer l'APQ dans ses démarches pour l'obtention des autorisations nécessaires pour la construction de ces nouveaux quais* » (réf. Sommaire décisionnel, Ville de Québec, 17 août 2007, no : AT2007-243).

C'est ainsi que dans le cas d'une réponse positive du gouvernement à cette demande d'autorisation de la Ville de signer cette Entente, cet accord de « principe » servirait en quelque sorte de caution gouvernementale et de feu vert à l'organisation que vous représentez pour procéder. En effet, compte tenu de la grande autonomie administrative dont jouissent les administrations portuaires fédérales, comme la vôtre, il est à prévoir que cette expansion par l'ajout de deux (2) nouveaux quais pourrait ainsi se réaliser sans un débat public adéquat et la recherche de solutions alternatives.

Il est à prévoir que cette expansion, si elle se réalisait, entraînerait des impacts économiques, sociaux (ex. récréotouristiques) et environnementaux majeurs et préjudiciables, et ce d'une façon tout à fait irréversible dans le futur pour le plan d'eau et le site récréotouristique de la Baie de Beauport récemment réaménagé à grand frais.

Nous voulons aussi préciser que nous ne nous sommes jamais opposés au legs du site à la Ville, et nous l'avons maintes fois manifesté, mais nous nous opposons à toute « caution » gouvernementale sur la contrepartie « obligée » de l'Entente. Par ailleurs, nous trouvons peu transparente cette stratégie de votre organisation qui vise à nous faire accepter indirectement votre projet d'expansion, tout en le faisant approuver de façon détournée par le Gouvernement.

Notre objectif est de faire en sorte que ce projet d'expansion, de quais d'une longueur de plus d'un demi kilomètre dans le fleuve (610m), dont les impacts seront considérables et irréversibles comme déjà mentionné, fasse l'objet d'un débat public adéquat devant permettre des choix éclairés pour le bénéfice de la région.

En terminant, nous apprécierions vous lire sur la volonté ou non du Port de Québec de soumettre son projet d'expansion à un processus public d'évaluation d'impacts économiques, sociaux (ex. récréotouristiques) et environnementaux, par exemple en vertu de la Loi canadienne d'évaluation environnementale, et de préciser si cette loi s'appliquerait dans le cas dont il est ici question.

Par ailleurs, auriez-vous l'amabilité de nous informer sur les impacts que pourraient avoir sur la réalisation du projet, les modifications en cours de la législation fédérale visant à faciliter un meilleur accès au financement pour les projets de développement des administrations portuaires fédérales.

Recevez, Monsieur Labrecque, nos salutations distinguées

Yvon Lefebvre
Président fondateur 2006-2007
Conseiller spécial AKVQ
Association des kitesurfers et véliplanchistes de Québec

2882 Terrasse du Fleuve
Lévis, Qc G6V 9W
6418 834-2580

Cc. Régis Labeaume, maire de Québec
Sylvie Boucher, députée fédérale de Beauport-Limoilou
Ross Gaudreault, pdg, Administration portuaire de Québec
Georges Amyot, architecte coordonnateur du projet (APQ)
Fernand Martin, directeur, Aménagement du territoire, Ville de Québec
Suzanne Marquis, directrice générale adjointe, Services à la communauté
Guy Bélanger, directeur, Services loisirs, sports et vie communautaire

Dernière mise à jour : (12-02-2008)

Fermer la fenêtre